

Réunion de quartier du Château, jeudi 13 octobre 2011

compte-rendu

Rencontre de quartier animée par le Maire, M.ROUSSEAU et les deux adjoints Mme MARTIN-DISMIER et M. DOURY. Cette réunion accueille une dizaine de participants. Rappelons que notre quartier représente environ 220 « foyers » concernés.

1/ BILAN des réunions précédentes où avaient été soulevées, dans notre quartier comme dans les trois autres, un certain nombre de problèmes fréquemment liés à la sécurité (circulation automobile et surtout piétonne). Des modifications ont été faites en réponse aux attentes, qui demandent parfois des ajustements suite à la persistance d'une dangerosité constatée ou supposée. C'est le cas de différents panneaux Stop dont la position peut être améliorée (débouché de la route du Favret entraînant une réflexion en cours, Puits pointu, Bellevue-Tatières...). Dans notre quartier, le marquage au sol du bas de la route de la Combe a été revu. Un rappel est formulé pour la demande de pose de panneau « chaussée glissante » en haut de cette même voie en raison de boues apportées par le passage d'engins agricoles.

La dangerosité liée à l'étroitesse de certains trottoirs empruntés par des enfants parfois seuls sur le chemin de l'école est soulevée à nouveau (vers l'ancienne boulangerie, vers la pharmacie...). La question est difficile à régler. En effet, la modification de largeur des trottoirs est très règlementée et limite donc les possibilités d'aménagements dans le cas de voiries anciennes étroites non prévues à l'origine pour la circulation automobile d'aujourd'hui. Un sens unique serait une possibilité mais entraîne d'autres contraintes. Quant aux ralentisseurs, ils induisent aussi de nombreux problèmes secondaires (vibrations des bâtiments trop proches de la chaussée au passage des véhicules). La circulation alternée (comme au bas de la route de la Combe est une possibilité à examiner au cas par cas. M. le Maire rappelle la solution des pédibus pour les scolaires (qui, dans ce cas, empruntent la chaussée en groupe sous la surveillance d'un adulte et avec des gilets jaunes) mais cette solution est également contraignante pour les personnes responsables. En résumé, la récurrence de ce sujet dans nos réunions met en évidence l'existence d'un vrai problème et du souci permanent des habitants du quartier, surtout s'ils ont des enfants scolarisés.

L'attention est attirée aussi sur la dangerosité constatée au niveau du virage à angle droit conduisant à Sathonay-Village, tout en haut de la route de la Combe (vers le débouché venant du Bargassin). Dangerosité pour tout le monde à commencer par les piétons et cyclistes en raison de l'absence totale de visibilité. Il est rappelé que ce secteur est sur la commune de Sathonay-Village qui aurait un plan d'aménagement en vue (prolongement de la voie piétonne existant déjà au niveau des tennis). Néanmoins, la mairie de Cailloux rappellera cette préoccupation à la mairie de Sathonay-Village.

2/ PROJET ASCENSEUR MAIRIE

M. ROUSSEAU évoque la création d'un ascenseur permettant l'accès aux étages de la mairie. Ce projet a fait l'objet d'études pour la recherche de la meilleure solution qui soit à la fois technique, esthétique et qui ménage l'avenir (compatibilité avec une possible future extension de la mairie). Le projet retenu verra donc la création d'une colonne d'ascenseur extérieur côté secrétariat, colonne non accolée au bâtiment principal mais reliée à lui par des passerelles vitrées. La question de l'accessibilité se pose d'ailleurs aussi avec le secrétariat de mairie qui induira la création d'un plan incliné, et avec l'école qui devrait aussi bénéficier d'un ascenseur (il n'était techniquement pas possible de faire un ascenseur unique qui aurait desservi à la fois les étages de l'école et ceux de la mairie).

La question est posée de l'éventualité de construire une autre mairie en raison du projet urbanistique (voir ci-dessous) plutôt que modifier celle actuelle. Outre que les travaux seraient d'un autre ordre financier et avec un autre calendrier, la solution finalement retenue entrevoit la possibilité d'agrandissement de la mairie actuelle par l'ajout d'un bâtiment mitoyen pour lequel le nouvel ascenseur ferait la jonction.

3/ CENTRE DU VILLAGE

A brève échéance, un aménagement de l'espace parking devant l'ancienne salle des fêtes (demandé lors de nos dernières réunions de quartier) sera effectué. Il résulte d'une étude globale faite par des étudiants en architecture. Il devrait donner lieu à un revêtement satisfaisant, une végétalisation et l'installation de bancs. Il avait en effet été signalé (et regretté) l'aspect très sommaire de cet espace pour un centre de village qui, de ce fait, n'était vraiment pas accueillant. Cette étape n'élué pas les questions soulevées par les réflexions sur ce qu'on appelle la « centralité » (aménagements du centre du village).

4/ PROJET URBANISTIQUE DU FAVRET

M. le Maire nous présente en images le projet d'aménagement de l'îlot du Favret compris entre les routes du Favret et de Noailleux et l'église, avec le cimetière en son centre. La commune qui travaille de longue date sur ce projet souhaitait en effet être à l'initiative d'un aménagement qui concilie à la fois la création d'habitations variées (petits immeubles de 2 étages maximum avec commerces en rez de chaussée, petites maisons mitoyennes et maisons disposant de surfaces plus importantes), le respect de la mixité sociale imposée par la loi SRU, l'aspect esthétique et paysager global, l'implantation de végétation et de voies en mode doux (piétons et cyclistes), la présence de parkings, les débouchés sur les voies actuelles...

Les questions soulevées sont nombreuses : les aménageurs potentiels ne sont pas encore trouvés. Ils devront s'engager à prendre en charge certains impacts dus à l'arrivée d'une population nouvelle conséquente avec, par exemple, une centaine d'enfants à scolariser (par exemple, avec une aide au financement de l'école dévolu à la commune et qui devra intégrer ces arrivées).

Rappelons que la zone concernée est d'environ 12 hectares dont environ 5 ha pour l'habitat, 1 ha pour la voirie et 6 ha pour les espaces dits paysagers. La voirie est évidemment une question importante car elle déterminera de nouveaux flux de circulation avec probablement des sens de circulation à rapprocher des

questions précédemment évoquées en terme de sécurité. De même, l'augmentation de population induite par ce projet impacterait d'autres aspects de la vie de la commune, à commencer par l'activité de la mairie qui pourrait justifier une extension (voir plus haut).

5/ DIVERS

Un aménagement de la voirie (ilots, nouveaux marquages avec voie réservée pour tourner) est programmé vers le nouveau silo en direction de Montanay. Il doit tendre à réduire la dangerosité importante dans ce secteur due à des vitesses souvent excessives. La création d'un rond point aurait été une solution trop onéreuse (de l'ordre de 500 000 € à titre indicatif).

Les changements récemment intervenus dans l'organisation des transports en commun TCL semblent ne pas satisfaire un certain nombre d'usagers qui déplorent ne pas avoir été sollicités au moment de l'étude des nouvelles modalités de desserte de notre commune. Un cahier déposé en mairie est destiné à recevoir les réclamations.

La question du changement des candélabres dans certains lotissements est posée, avec l'éventualité d'une démarche groupée qui pourrait permettre des économies en même temps qu'une cohérence de choix. Il est rappelé que c'est M. BRUYAS, 1er adjoint, qui détient la compétence pour aider à l'avancement de ce dossier.

L'annonce du possible passage d'une nouvelle conduite de gaz haute-pression en haut de Cailloux (côté Sathonay-Village et sur son territoire) émeut la population en raison des possibles impacts temporaires (travaux nécessaires à la pose) et durables (fonctionnement des installations avec des nuisances sonores au niveau de stations techniques installées sur le parcours et à proximité de certaines propriétés du haut de Cailloux). Des réunions publiques dans les différentes mairies concernées dont la nôtre sont programmées très prochainement.

En conclusion de cette rencontre, l'existence des référents de quartier est rappelée ainsi que leur rôle qui consiste à relayer vers la mairie les remarques et propositions des habitants de chaque quartier, sachant que toute question – y compris ne concernant pas limitativement le quartier mais la vie de la commune- peut être abordée.
